

Annexe II - Aménagement de la partie écrite de l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité « langues, littératures et cultures étrangères et régionales » (LLCER)

Définition de la partie écrite de l'épreuve de l'enseignement de spécialité LLCER avec aménagement

Durée : 3 heures 30

Objectifs

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise des attendus du programme de l'enseignement de spécialité « Langues, littératures et cultures étrangères et régionales » pour la classe de terminale.

Structure

L'épreuve comporte deux parties :

Première partie : synthèse en langue étrangère

Elaboration d'une synthèse d'un dossier documentaire guidée par deux ou trois questions ou consignes, en environ 300 mots. Le dossier documentaire est composé de 2 ou 3 documents, adossés à l'une des thématiques au programme de l'enseignement de spécialité de terminale. La longueur cumulée des textes est comprise entre 3000 et 4000 signes, blancs et espaces compris. Le dossier documentaire est composé de documents de natures diverses, tels que :

- un texte littéraire (obligatoirement pour la spécialité LLCER autre qu'anglais, monde contemporain) ;
- un texte de presse (obligatoirement pour la spécialité LLCER anglais, monde contemporain) ;
- et éventuellement un document iconographique (image, graphique, tableau, etc.) ;

Deuxième partie : traduction ou transposition en français

Selon les langues, le sujet précise s'il s'agit :

- d'une traduction en français d'un passage d'un des textes du dossier d'environ 300 signes, blancs et espaces compris ;
- d'une transposition en français, rendant compte des idées principales d'un des textes présents dans le dossier.

Matériel autorisé : l'usage du dictionnaire unilingue non encyclopédique est autorisé.

Niveau attendu : B2/C1 (C1 pour anglais, monde contemporain)

Notation

L'épreuve est notée sur 20 points (synthèse : 16 points ; traduction : 4 points).

Une grille d'évaluation sera fournie aux correcteurs.